

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2020, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2020, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame GOULET Brigitte, administrateur de l'éducation nationale, présidente, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry.

Monsieur PANTALACCI Eric, attaché d'administration de l'état, vice-président, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame TAILLENDIER Nathalie, ingénieure d'études de classe normale, experte, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Monsieur BREUIL Nicolas, attaché d'administration, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur SANCHEZ Philippe, attaché d'administration de l'état hors classe, Ecole centrale de Lyon, Ecully.

Madame ZAMPAOLO Christine, ingénieure d'études hors classe, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Monsieur POLLET-GUIFFRAY Kévin, attaché d'administration de l'état, suppléant, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Lyon, le 18/06/2020


Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
le directeur général des services

Lyasid HAMMOUD